



Le 10 avril 2020  
Communiqué de presse

## **Près de 9000 locataires, essentiellement TPE-PME, bénéficient déjà de la mesure de suspension des loyers**

Depuis le début de la crise sanitaire, les membres de la FSIF (Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières) se sont massivement engagés pour préserver la continuité de l'activité économique, sur plusieurs fronts.

**D'une part, en s'engageant à suspendre automatiquement les loyers de toutes les PME/TPE qui ne peuvent pas exercer leur activité : c'est une réponse forte des bailleurs qui, en étroite collaboration avec le Gouvernement, participent volontairement à l'effort national de solidarité, et qui représente un effort financier très important de la part d'acteurs économiques privés, petits ou grands.**

Dès le 20 mars et avant la parution de l'ordonnance sur la suspension des loyers, la FSIF, conjointement avec 5 autres organismes représentatifs des bailleurs, a appelé ses adhérents à suspendre et étaler sans pénalité les loyers et charges des TPE-PME pour la période d'arrêt d'activité imposée par les pouvoirs publics, et à recouvrer les loyers et charges mensuellement et non plus trimestriellement, pour soutenir la trésorerie de leurs locataires. Pour les entreprises dont l'activité, sans être interrompue, a été fortement dégradée par la crise, la Fédération a appelé ses membres à un examen des situations au par cas, avec bienveillance, en fonction de leurs réalités économiques.

Les sociétés immobilières, membres de la FSIF, ont répondu massivement à cet appel en mettant en œuvre l'ensemble de ces recommandations.

**A ce jour, les adhérents de la FSIF ont appliqué ces mesures à près de 9000 locataires, notamment des commerces. Elles représentent à ce stade un montant total de loyers supérieur à 180M€.**

D'autre part, au-delà des suspensions de loyers, les membres de la FSIF ont également manifesté leur adhésion à l'effort de solidarité nationale : don de 250 000 masques à l'AP-HP et la BSPP, dons au Fonds de solidarité, mise à disposition d'hôtels et de logements pour les soignants et malades ainsi que d'espaces destinés au dépistage du Covid-19, ouverture de locaux pour les personnes sans-abri ou mise à disposition de locaux au profit des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants...

Les adhérents de la FSIF portent des investissements massifs de long terme essentiels à l'activité de nombreux secteurs (commerce, logement, bureaux, logistique etc.). La crise du Covid-19 fragilise par conséquent ces acteurs, d'autant que les chantiers sont actuellement à l'arrêt. Malgré cette situation, ils honorent sans délais les factures de leurs prestataires, sont pleinement mobilisés pour maintenir en état de marche leurs actifs (commerces, bureaux, entrepôts, ...) et contribuent à la poursuite de l'activité économique essentielle à la Nation. Ils souhaitent en tant qu'investisseurs retrouver au plus vite la possibilité de redémarrer les travaux sur les sites de construction, dans des conditions sanitaires sécurisées pour tous les intervenants.

***A propos de la Fédération des sociétés immobilières et foncières***

*Créée en 1935, la Fédération des sociétés immobilières et foncières (FSIF) rassemble les opérateurs immobiliers qui construisent, louent et gèrent au quotidien des biens immobiliers diversifiés tels que bureaux, commerces, entrepôts logistiques, logements, résidences étudiantes ou maisons de santé ou de retraite en France et à l'étranger. Elle est composée de sociétés immobilières cotées et non cotées, qui représentent en France 25 millions de m<sup>2</sup> soit 40% de l'immobilier tertiaire détenu par des institutionnels. Plus d'informations sur : [www.fsif.fr](http://www.fsif.fr)*

**Contacts :**

**Presse – Image 7**

Nathalie Feld –06 30 47 18 37- [nfeld@image7.fr](mailto:nfeld@image7.fr)

**FSIF**

Delphine Charles-Péronne

06 12 89 25 26

[delphine.charles-peronne@fsif.fr](mailto:delphine.charles-peronne@fsif.fr)